

ARINTHOD

N°8

Infos
2016



LE MOT DU MAIRE



Voici revenu le temps de la « rentrée » ! Les beaux jours et les animations n'ont pas manqué cet été.

Nous ne pouvons qu'avoir une pensée solidaire pour nos compatriotes dont l'été a été brisé par d'autres qui ne respectent ni le bien commun, ni la vie dans ce qu'elle a de plus cher.

L'équipe municipale est plus que jamais au travail pour mettre en place les projets prévus au programme (procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, réhabilitation de l'école primaire en mairie et maison associative, logements seniors). Tout ceci dans une rigueur budgétaire indispensable de nos jours.

Entre les dépenses obligatoires, les charges nouvelles, la baisse des dotations de l'Etat, l'incertitude de l'évolution des nouvelles politiques territoriales imposée par le transfert des compétences entre la région, le département, les communautés de communes et les communes, nous obligent à une vigilance sans relâche pour maîtriser les dépenses et agir en élus responsables.

Rappelons nos choix : Préservation du cadre de vie et du bien vivre pour tous, entretien du patrimoine, développement maîtrisé du village et maintien des services.

Notre équipe municipale travaille aussi sur le sujet des communes nouvelles pour qu'à terme nous puissions offrir un cadre cohérent en termes de compétences exercées, de fiscalité et de gestion, et ceci aussi, en amont, en lien étroit avec la communauté de communes Petite Montagne pour ce qui concerne les schémas de mutualisation et les projets de territoire.

Pour passer ce cap difficile, tout en poursuivant une action dynamique, la vigilance et la responsabilité sont plus que jamais indispensables et les choix budgétaires doivent être prudents, équilibrés et efficaces.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Bien chaleureusement,

Jean-Charles GROSDIDIER

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2	Budget communal 2016	p. 18-19
Les bénévoles	p. 3-13	Actualités	p. 20-22
Projets	p. 14-17	Infos pratiques	p. 23-28

INTRODUCTION

Quel est le message de cette surprenante page de couverture ?

Dans ce numéro, nous avons souhaité mettre à l'honneur tous ces citoyens, plus ou moins connus, qui pour certains depuis de nombreuses années et sans attendre de reconnaissance, ni de remerciements, consacrent du temps et de l'énergie, pour assurer au quotidien, le fonctionnement de toutes les activités qu'il est possible de pratiquer dans notre commune.

Est-il nécessaire de rappeler qu'Arinthod est un village vivant où les loisirs sportifs, culturels, les actions caritatives... etc, sont très nombreux. Et ce n'est pas par hasard, c'est forcément à l'image de ses habitants.

Mais qui sont ces bénévoles, une « espèce » d'individus à part ?

Non, ce sont des personnes ordinaires, généreuses, convaincues qu'on ne peut pas tout attendre de la collectivité.

Mais d'où vient cette envie de s'engager pour les autres ? Qu'est ce qui anime ces « bénévoles » ?

Souvent au départ, c'est pour partager une passion, pour appartenir à un groupe, pour se retrouver avec les amis autour d'un projet commun, pour animer le village, parce que les

enfants fréquentent l'école, le centre de loisirs, par tradition familiale, par conviction ou simplement pour donner « un coup de main ».

Parfois, c'est « l'enrôlement » un peu contre son gré, juste pour 1 an et longtemps après, ils sont toujours là !

Imaginons que tous ces bénévoles stoppent en même temps leur engagement !

Que se passerait-il ? C'est très simple : Les clubs de sports, les associations culturelles et caritatives s'arrêteraient.

Impensable, inimaginable !

Le conseil municipal a toujours essayé de soutenir cet engagement.

Comment ? Par l'attribution de subventions pour des événements qui participent à l'animation d'Arinthod, par la mise à disposition de locaux, de salles. Dans l'ancienne école primaire, une fois rénovée, 80% de la surface sera dédiée aux associations.

2016 a été une année riche en symboles de cet engagement désintéressé : le foyer rural avec pas moins de 12 sections a fêté ses 40 ans et 80 habitants ont répondu présents à la 1ère journée citoyenne et fourmillent d'idées pour 2017.

Dans les pages suivantes, vous découvrirez tous ces moments forts de la vie d'Arinthod.

Les Bénévoles

Journée citoyenne

Cette année, samedi 28 mai, les habitants de notre commune se sont mobilisés bénévolement pour réaliser quelques chantiers d'amélioration de notre cadre de vie. 80 personnes inscrites dans différents ateliers donnèrent de leur temps, leur énergie et leur bonne humeur.

Tout commença autour d'un « café croissant ».

Place de la fontaine, les nettoyeurs « haute pression » furent maniés avec dextérité, une dizaine de bénévoles s'acharnèrent à faire disparaître moisissures, saletés, lichens et donnèrent aux arcades un aspect agréable. L'après-midi fut consacrée aux piliers et aux escaliers de l'Eglise.



D'autres bénévoles arpentèrent les rues du village, 6 circuits furent proposés le matin, 2 l'après-midi et des kilos de déchets furent récupérés, triés pour certains et transportés en déchetterie.



Les jardiniers amateurs furent appelés à nettoyer le chemin du patrimoine, les petites mains arrachèrent les « mauvaises » herbes, les abords de la chapelle retrouvèrent un aspect jardin entretenu. Quel remarquable travail sur ce chemin, débroussailleuse, binette, pioche permettent de contenir ces herbes folles.



Le repas de midi fut concocté par la 4^{ème} équipe, repas chaud qui fut très apprécié par l'ensemble des convives.

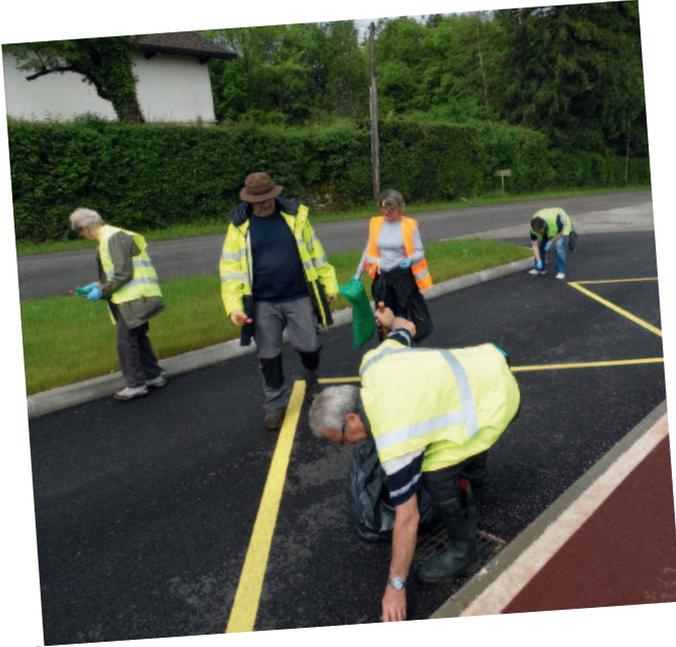
Le travail des bénévoles reprit l'après-midi dans le même esprit, il fut suivi par un goûter offert à tous.



***Vous êtes devenus
le temps de cette journée
acteurs de notre commune.***



Journée citoyenne



Avant



Après

Merci à vous tous, votre participation à cette journée permet aussi rencontres et échanges.

Rendez-vous en 2017 !

40 ans du Foyer Rural

Le Foyer Rural a fêté ses 40 ans d'existence



C'est le samedi 4 juin après-midi, à la salle polyvalente que se sont déroulées les festivités. Les 12 sections (badminton, cinéma, cycliste, spéléo, tir à l'arc, sourire d'automne, gymnastique d'entretien, randonnée, escalade, volley-ball, jeu d'échec, outils d'autrefois) du Foyer Rural ont répondu présentes. Chacune d'entre elles présentait sa section sous forme d'initiation ou de quizz.



Petits et grands ont pu profiter pleinement des ateliers proposés. De la tyrolienne au jeu de tarot, tous les visiteurs ont pu essayer toutes les activités du foyer. En fin d'après-midi, le président Martial Régis a retracé l'historique du foyer depuis sa création entouré par les anciens présidents, des présidents de section actuels ainsi que par les acteurs emblématiques du foyer. Pour finir, tous ont partagé le très beau gâteau d'anniversaire et le verre de d'amitié.



40 ans du Foyer Rural



Cette journée est à l'image du foyer, joyeuse et conviviale.

Le Fil de la Petite Montagne

Le Fil est une jeune association de 50 bénévoles maintenant, qui s'est créée pour les habitants de la Petite Montagne qui veulent partager des activités et ainsi rompre l'isolement en favorisant le lien social.

Chaque mardi, il est proposé de se retrouver pour échanger des idées, réaliser des objets, cuisiner, faire des jeux ou de la lecture.

- 1^{er} mardi du mois : lecture, jeux
- 2^{ème} mardi du mois : tricot, couture
- 3^{ème} mardi du mois : art plastique
- 4^{ème} mardi du mois : cuisine

L'association organise aussi des manifestations tout au long de l'année : vente de vêtements d'occasion, vente d'objets de puériculture et jouets, vente de gâteaux et confitures sur le marché de Noël, de soupes...



Le point de rassemblement se trouve à la Maison de la Communauté de Communes de la Petite Montagne à Arinthod, salle Bienvenue au rez-de-chaussée, de 14h à 17h. Un covoiturage peut être organisé.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. L'accueil est libre et gratuit (seul 5€ d'assurance pour l'année).

N'hésitez pas à pousser la porte du Fil pour voir !

Pour prendre contact : **06 31 38 41 35**

(Monique PERROD - Présidente de l'association)

lefil.petitemontagne@gmail.com

Secours Catholique

L'équipe de la Petite Montagne

En Franche Comté, plus de 1300 bénévoles, répartis dans 41 équipes locales, dont celle de la Petite Montagne, cherchent à construire une société plus juste et fraternelle.

Ce sont **15 bénévoles** répartis sur les secteurs d'Arinthod, Saint Julien, Orgelet, Poids de Firole et Thoirrette qui oeuvrent pour aider les personnes en difficulté, souvent isolées, avec la conviction que chaque personne possède un talent. Leur projet d'équipe est présenté à travers 5 repères :

- **Se déplacer** chez la personne ou la famille en difficulté et prendre le temps de **se rencontrer, développer l'échange et l'entraide**, instaurer une relation, s'ouvrir aux attentes des familles. Cela peut aller de l'accompagnement dans les démarches administratives jusqu'à une aide matérielle ou financière
- S'assurer que les aides légales soient sollicitées et dialoguer avec les responsables des pouvoirs publics avec notamment des échanges réguliers avec les assistantes sociales

- Permettre à chacun d'**être acteur**, en révélant les talents et donner **envie d'agir ensemble**
- **Partager** des temps de convivialité et d'échanges au cours de réunions régulières ou d'ateliers se déroulant à Orgelet
- **Créer un partenariat** vivant en contruisant des projets de solidarité avec les travailleurs sociaux, les associations, les communes. Plusieurs actions sont déjà en place comme la valorisation de vêtements et textiles, les jardins partagés et solidaires.

Deux fois par an, **au printemps et à l'automne**, l'équipe des bénévoles d'Arinthod participe à la **braderie** avec vente de vêtements, chaussures, maroquinerie et linge de maison, d'occasion, en partenariat avec l'ALCG (Association de Lutte Contre le Gaspillage) et les EAP Solidarité de la Petite Montagne. **Elle est ouverte à tous, à la salle Jeanne d'Arc.**

L'équipe du Secours Catholique de la Petite Montagne est à votre écoute au 07 87 28 44 10 ou au 06 38 50 99 72

(Olga GUILLEMIN pour le canton d'Arinthod).

Site web : **www.secours-catholique.org**

La chasse

La chasse aussi une histoire de fille !!!



Louise est une jeune fille de 13 ans, elle est en 4^{ème} au collège Bichat à Arinthod, la commune où elle vit avec ses parents, elle a aussi deux grands frères. Louise est une jeune fille comme les autres qui aime être avec ses amis, la musique et qui a plein d'occupations de son âge

Louise a une autre passion, les chiens. Elle en possède deux, Biscotte (un épagneul breton) et Igloo (un coton de tular) qu'elle tente de dresser à l'agility. Depuis peu, Louise aime un autre sport, un sport masculin en théorie mais qui attire de plus en plus de femmes, la chasse !

Nous avons voulu savoir pourquoi Louise avait été attirée par ce loisir :

Louise comment as-tu découvert la chasse et comment la pratiques-tu car tu n'as pas encore l'âge ?
C'est un chasseur qui m'a demandé si

je voulais venir avec lui et j'ai dit oui pour voir ce que c'était, je suis cette personne, j'observe et j'apprends.

Qu'est ce qui te plaît et pourquoi ?
Ce qui me plaît dans la chasse c'est que nous sommes dans un environnement naturel et que je peux voir des animaux sauvages.

Quand tu auras l'âge de chasser toute seule, penses-tu continuer ?
Oui, pour le moment je pense continuer, il faudra donc passer le permis.

Quelle qualité a-t-on besoin pour pratiquer la chasse à ton avis ?
Pour pratiquer ce sport, il faut du silence et de la discrétion pour ne pas effrayer le gibier et qu'il remarque notre présence et surtout de la patience car les journées peuvent se passer sans rien apercevoir.

Merci Louise de toutes ces précisions et nous te souhaitons bonne chance pour la suite.

FOOT : Groupement Jeune de la Petite Montagne



Du nouveau du côté de l'AS ARINTHOD, un groupement jeune vient de se créer entre les clubs d'Arinthod, Aromas et St Julien.

Cette nouvelle organisation va permettre aux jeunes des équipes U7, U9, U11, U13,

U15 et U18 de pouvoir avoir des effectifs plus élevés afin de former des équipes équilibrées.

Chaque club garde les entraînements sur son site, mais ces derniers sont ouverts à tous.

**Pour les U7,U9 et U11
cela se passe le mercredi de 17h30 à 19h.**

Pour les U13 le mardi de 17h à 19h

Les U15 le jeudi de 17h à 19h

Les U18 le vendredi de 19h à 21h

Nicolas CALLAND président du club d'Arinthod est le représentant du groupement au niveau du district, mais chaque club garde ses équipes de dirigeants et d'entraîneurs. Chacun travaillera désormais en équipe avec les deux autres.

Le changement pour ce groupement se fera aussi au niveau des couleurs, celles-ci ne seront plus le noir et jaune pour Arinthod, le vert pour Aromas ou le rouge pour Saint Julien mais le gris et noir.

Nous souhaitons bonne chance à tous ces joueurs et remercions tous les bénévoles qui s'occupent de ces jeunes.

Section badminton

Le club de badminton présidé par Carole FIGUET, nouvellement élue, fait partie du foyer rural d'ARINTHOD. Le but de cette section est de pratiquer ce sport en mode loisir.



Les entrainements se déroulent le mardi soir de 18h à 22h30 et le samedi après-midi de 14h à 16h30 au gymnase du collège. Ce sport s'adresse aux sportifs de tous âges, la preuve en est le plus jeune licencié a 12 ans et le plus âgé 75 ans. La cotisation est de 40 euros (licence UFOLEP + participation aux frais de fonctionnement)

Durant l'année, des rencontres amicales sont organisées avec les clubs voisins, la section badminton participe aussi à la semaine « petite montagne, grands talents ». Le 19 novembre les membres de la section organisent la «soirée beaujolais nouveau » sous forme d'un repas convivial ouvert à tous.

Le 25 mars, le club organise un tournoi amical où tout le monde peut participer.

Pour tous renseignements, veuillez contacter **Carole FIGUET** par mail (badarinthod@yahoo.fr) ou **sur place le mardi soir à partir de 18h.**



QUIZZ

- 1 - Quel est le nombre de bénévoles en France ?
a) 14 millions
b) 22 millions
c) 34 millions
- 2 - Quel est le secteur associatif où l'on trouve le plus de bénévoles ?
a) l'action humanitaire
b) la culture
c) le sport
- 3 - Pourquoi une association est-elle appelée « loi de 1901 » ?
a) car la 1^{ère} association comptait 1 901 membres
b) car elle dépend d'une loi qui contient 1901 articles
c) car elle dépend d'une loi votée en 1901
- 4 - 85% des associations ne possèdent aucun salarié ?
a) vrai
b) il n'y a que des bénévoles dans les associations
- 5 - Y'a-t-il un âge minimum pour faire du bénévolat ?
a) oui, 18 ans
b) oui, 15 ans
c) non
- 6 - Le foyer rural d'Arinthod a été créé en :
a) 1966
b) 1976
c) 1991
- 7 - Quelle association regroupe le plus grand nombre d'adhérents sur la commune ?
a) l'Association sportive d'Arinthod (football)
b) le judo club
c) la section cycliste
- 8 - En quelle année fut organisée la 1^{ère} journée citoyenne à Arinthod ?
a) 2011
b) 2013
c) 2015

Réponses : 1) a ; 2) c ; 3) c ; 4) a ; 5) c ; 6) b ; 7) a ; 8) c

J'habite à Arinthod, alors je peux

- Apprendre la musique
- Découvrir l'orgue, la guitare
- Chanter, assister aux concerts,
- Pratiquer la danse, la zumba, le fitness, la gym, le yoga, le judo
- Jouer au foot, au Badminton, au volley, au tennis, à la pétanque
- Nager en piscine
- Devenir JSP ou pompier
- Randonner en groupe
- Améliorer mon anglais, jouer aux échecs
- Participer au club sourire d'automne
- Faire de l'escalade, de la spéléo, du vélo
- Aider la croix rouge, l'épicerie sociale, l'ADMR,
- Soutenir Entraide, la joie de vivre
- Donner mon sang
- Découvrir la céramique et les arts plastiques
- Fabriquer des bijoux
- Travailler le bois
- Visiter la médiathèque
- Chasser
- Pêcher
- Aller au cinéma
- M'intéresser au souvenir français
- Découvrir les outils d'autrefois
- Adhérer aux croqueurs de pommes
- Fréquenter le centre de loisirs

Et m'engager... ?



JOURS	ACTIVITES	HORAIRE
L U N D I	Danse 9/13ans	17h - 18h
	Postural-ball	18h30 - 19h
	Echecs	17h - 19h
	Gymnastique adultes	19h - 20h
M A R D I	Aquagym	8h45 - 9h30
	Randonnée (1 semaine/3)	après-mid
	Ateliers le fil de la Petite Montagne	13h30 - 16h
	Pétanque	14h - 18h
	Initiation natation : Cours enfant	16h30 - 17h
	Foot U13	17h - 18h30
	Apprentissage / Aquaphobie : Cours adultes	17h30 - 18h
	Gymnastique adultes	18h - 19h
	Badminton	18h30 - 22h
	Foot seniors	19h - 21h
M E R C R E D I	ZUMBA	19h - 20h4
	Danse 6/8 ans	10h - 19h
	JUDO	13h30 - 17h
	Rencontre club sourire d'Automne	13h30 - 18h
	Céramique cours enfants	14h - 15h30
	Bijoux/papiers recyclés	16h - 17h30
	Initiation natation Cours enfant	16h30 - 17h
	Eveil à la danse 3/6ans	17h - 18h
	Foot U7/U9/U11	17h30 - 19h
	Gymnastique adultes	18h - 20h
	Aquagym	18h - 18h4
	Fitness	19h - 20h30
	Volley	20h - 21h30
J E U D I	Chorale AVEINNA	20h - 22h
	Aquagym	8h45 - 9h30
	Perfectionnement natation : Cours enfants	16h30 - 17h
	Foot U15	17h - 18h30
	Perfectionnement natation : Cours adultes	17h30 - 18h
	Escalade	18h - 19h30
	Cuisse/Abdos/Fessiers	18h - 19h
	Echecs - jeu libre	18h15 - 19h
V E N D R E D I	Swiss-ball	19h - 20h
	Randonnée (1 semaine/3)	après-mid
	Perfectionnement natation : Cours enfants	17h - 17h4
	JUDO	17h - 20h30
	Aquagym	18h - 18h4
S A M E D I	Nageurs endurance	19h - 20h
	Foot seniors	19h - 21h
	Tennis	9h - 11h
	Céramique cours adultes	9h30 - 12h
	Natation libre	10h - 12h
	Bois et arts plastiques	14h - 16h30
	Sortie cyclo	14h
D I M A N C H E	Badminton	14h - 16h
	Foot matchs	après-mid
	Randonnée (1 semaine/3)	la journée
	Sortie VTT	matin
	Foot matchs	après-mid

	LIEUX	RESPONSABLE
	Gymnase	Lilian BOTTEX 06 83 72 14 04
30	Gymnase	Lilian BOTTEX 06 83 72 14 04
	Collège Bichat	Christopher OLSZEWSKI 06 46 38 51 14
	Dojo	Monique LAFONT 03 84 48 07 31
0	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
i		Martial REGIS 03 84 48 01 64
30	Maison des services	Monique PERROD 06.31.38.41.35
	Boulodrome	Fabrice BRIDE 06 82 84 52 63
15	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
0	Stade / Salle polyvalente	Nicolas CALLAND 06 30 09 36 85
30	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
	Dojo	Monique LAFONT 03 84 48 07 31
30	Gymnase	Carole FIGUET 06 71 10 97 41
	Stade / Gymnase	Nicolas CALLAND 06 30 09 36 85
5	Salle polyvalente	Lilian BOTTEX 06 83 72 14 04
	Dojo	Lilian BOTTEX 06 83 72 14 04
h	Dojo	Jean-François VIVIER 03 84 85 47 53
h	Salle de la Charité	Gilbert BEDIOT 03 84 48 05 81
0	1,rue de la Chapelle	Leslie QUAIN 09 84 27 06 35
0	1,rue de la Chapelle	Annie BONARDOT 03 84 35 73 37
15	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
	Dojo	Lilian BOTTEX 06 83 72 14 04
h	Stade / Salle polyvalente	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
	Gymnase	GENERGYM Jérôme VUILLEMIN 03 84 48 06 06
5	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
0	Salle polyvalente	Lilian BOTTEX 06 83 72 14 04
0	Gymnase	Dimitri BRUN 06 88 49 34 30
	Maison des services	Henri LUQUET 03 84 35 73 44 - Chef de chœur M-Ch. CHARBONNIER 03 84 48 00 44
0	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
15	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
0	Stade / Salle polyvalente	Nicolas CALLAND 06 30 09 36 85
30	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
0	Gymnase	Frédérique ROUSSELOT 06 89 93 46 99
	Dojo	Lilian BOTTEX 06 83 72 14 04
30	Salle de la Charité	Christopher OLSZEWSKI 06 46 38 51 14
	Salle polyvalente	Lilian BOTTEX 06 83 72 14 04
i		Martial REGIS 03 84 48 01 64
5	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
0	Dojo	Jean-François VIVIER 03 84 85 47 53
5	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
	Stade / Salle polyvalente	Nicolas CALLAND 06 30 09 36 85
	Gymnase	Franck CAFFAREL 06.75.19.59.78
n	1,rue de la Chapelle	Leslie QUAIN 09.84.27.06.35
	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne - 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr
0	1,rue de la Chapelle	Charlotte PIERRON 06 24 71 27 06
		Jean-Christophe PEYFORT 03 84 47 57 47
	Gymnase	Carole FIGUET 06 71 10 97 41
i	Stade	Nicolas CALLAND 06 30 09 36 85
e		Martial REGIS 03 84 48 01 64
		Jean-Christophe PEYFORT 03 84 47 57 47
i	Stade	Nicolas CALLAND 06 30 09 36 85

Projets

Rénovation en cours

Réflexion sur le devenir d'ARINTHOD

Rénovation de l'ancienne école

Réhabilitation des bâtiments publics.

L'ancienne école primaire devient mairie et maison des associations.

L'actuelle mairie laisse sa place à des logements pour seniors.



Le bâtiment 8, rue des écoles, ancienne école primaire, va retrouver sa fonction initiale celle d'être, à nouveau la mairie d'Arinthod. Cette mairie occupera environ 20% de la surface du bâtiment, les 80% restant seront distribués aux associations et constitueront la maison des associations.

Le coût prévisionnel de cette réhabilitation s'élève à 937 800€HT. Le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) à hauteur de 206 400€, l'enveloppe parlementaire pour 7 000€ et la dotation d'Équipement des Territoires Ru-

raux (DETR) pour 239 000€ subventionneront ce projet. Une autre subvention dont le montant n'est pas connu à ce jour, a été sollicitée au titre du Plan d'Aide Régional au BTP, soit un coût restant à la charge de la commune s'élevant à 485 400€HT. Actuellement, le permis de construire est en cours d'instruction. Dès réception du permis de construire, l'appel d'offres aux entreprises a été lancé début octobre pour un commencement des travaux en début d'année 2017.

Ce bâtiment, datant de Jules Ferry, a été rétrocédé à la commune

d'Arinthod par la communauté de communes Petite Montagne en septembre 2015, suite à la construction d'un nouveau groupe scolaire plus adapté et conforme aux normes actuelles de sécurité et de confort.

Le devenir de ce bâtiment ancien qui accueillait dans le passé la Justice de Paix (1855) puis la mairie s'est alors posé aux élus municipaux, étant précisé qu'il se situe dans le centre ancien et fait partie de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Au surplus, le bâtiment, cour de la Mairie, abritant la mairie actuelle, deux salles de réunion, un bureau pour le secrétariat du Syndicat à la Carte du Canton et trois logements bien qu'ayant fait l'objet de travaux de rénovation en 2004, souffre d'un déficit notoire de fonctionnalité et de commodité. Situé au 1^{er} étage, le secrétariat est inaccessible aux personnes souffrant d'un handicap, et ses locaux peu pratiques, mal distribués sont exigües et étroits d'une part.

D'autre part, la commune d'Arinthod a la chance de compter en son sein de nombreuses associations, 27 au total, d'ordre sportif, social et culturel. Mais le manque de salles pour les accueillir décemment se fait cruellement sentir.

Pour toutes ces raisons, il a semblé judicieux aux élus de changer la distribution de ce bâtiment désormais inadapté dans la mesure où un autre bâtiment abritant autrefois la mairie était depuis peu disponible.

D'autant plus qu'un besoin en logement pour personnes âgées autonomes va croissant. Le bâtiment de l'actuelle mairie situé en plein centre, près des commerces, des services, semble particulièrement adapté à recevoir des seniors qui pourront de ce fait facilement s'intégrer à la vie locale sans être « coupés du monde ».

L'Office Public de l'Habitat (OPH) porteur du projet de réhabilitation, prévoit la programmation en 2017 pour une réalisation en 2018. Le marché de travaux sera réalisé

par l'OPH y compris la salle de convivialité, propriété de la commune, pour laquelle un règlement de copropriété sera établi. Cette salle constituera le lieu de réunion par les seniors résidents et leurs familles mais aussi pour les habitants d'Arinthod à la recherche d'un local pour des manifestations diverses (fête de famille, anniversaire, etc...)

La participation du Conseil Départemental à la réalisation de cette opération devrait se concrétiser en une subvention dans le cadre de « l'aide à la pierre » de 76 000€ pour l'ensemble des logements et une subvention d'équilibre d'opération à hauteur de 60 000€.

Pourquoi s'intéresser au tourisme ?

Il n'est pas facile de concevoir, pour un habitant d'Arinthod, que l'accueil des touristes peut être important pour l'économie du village. Mais c'est évident, nous ne pouvons plus négliger cette carte qui dans les années à venir, aura toute sa place dans l'économie de notre territoire et créera une dynamique qui contribuera à maintenir la population, à conserver tous nos services, à soutenir les commerces locaux et pourquoi pas à créer quelques emplois.

C'est incontestable, les touristes s'arrêtent à Arinthod, probablement pour notre patrimoine et aussi parce que la tendance actuelle est à la recherche d'authenticité dans des régions encore préservées du tourisme de masse. Il arrive parfois que certains décident de s'y installer définitivement.

Certes, nous avons de belles arcades, une grande place remarquable avec une fontaine classée et une église du XIII^{ème} siècle inscrite, des vestiges de remparts, des petites rues avec de nombreux témoignages historiques, une butte castrale, un beau panorama sur la vallée de la Valouse et une campagne environnante si propice à la détente et à l'activité sportive.

Mais, malgré tout ce potentiel, les touristes sont un peu déçus du manque de mise en valeur de ce patrimoine

Pourtant des projets importants ont déjà été réalisés : l'église a été entièrement rénovée, la place aménagée. Un sentier du patrimoine a été imaginé par l'Adapemont mais les années passant, ce circuit a un peu perdu de son attractivité.

La commune d'Arinthod, en collaboration avec la commission tourisme de la communauté de commune, a décidé de lancer une étude pour réhabiliter ce sentier qui chemine dans notre centre ville, pour qu'il devienne l'élément phare de notre offre touristique et soit incontournable lors d'une halte à Arinthod. L'idée est qu'il soit emprunté facilement par tous les publics, qu'il devienne une balade bucolique, ludique et culturelle. L'installation des artisans de la petite montagne et des outils d'autrefois, rue de la chapelle, amorce le début de cette transformation.

D'autre part, le conseil municipal a validé l'inscription de la commune à l'association des cités comtoises de caractère Bourgogne Franche-Comté qui est une référence touristique importante.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancement de ces projets qui une fois réalisés, bénéficieront à la renommée et à l'attractivité de notre commune !

PLU

La remise et la présentation du diagnostic par le cabinet Jura Habitat a eu lieu le 11 octobre de 9h à 12h en présence de la commission urbanisme et des services de l'Etat concernés. Une réunion est programmée tous les 15 jours pour travailler sur le dossier.

Qu'est ce qu'un PLU ?

Le PLU est le principal outil de l'aménagement du territoire communal. Il permet d'anticiper, de planifier et d'organiser le développement du territoire.

Le PLU porte deux objectifs principaux :

- Porter un projet de développement durable du territoire pour les 12 / 15 prochaines années. Pour cela il est structuré autour d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Déterminer le « droit des sols » applicable sur chaque parcelle du territoire communal. Cela se fait à travers le découpage du territoire communal en zones, chaque zone possédant un règlement spécifique qui détermine les constructions autorisées et les conditions d'implantation de ces constructions.

Quelles sont les pièces qui composent le PLU ?

Rapport de présentation

- Il comprend un état des lieux du territoire et précise, en fonction des prévisions démographiques et économiques : les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, d'équipement et de services.
- Il comprend également un état initial de l'environnement et évalue les incidences du document d'urbanisme sur l'environnement et la manière dont ce dernier prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Suite au diagnostic établi et aux enjeux dégagés, un projet communal est défini. Il exprime les objectifs territoriaux en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 15 ans.

Ce document est la clé de voûte du PLU.

Document graphique et Règlement

Le document graphique est une carte de la commune divisant son territoire en plusieurs zones : urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N).

Pour chaque zone ainsi définie, le règlement décrit les dispositions réglementaires applicables (l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, l'aspect extérieur des constructions, etc.).

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Ce document se compose de schémas illustrant les projets d'aménagement spécifiques à certains quartiers, notamment les zones à urbaniser.

Pourquoi réviser le PLU ?

Notre PLU actuel nécessite régulièrement des retouches car il est mal adapté aux besoins de la commune.

Le droit de l'urbanisme a considérablement évolué ces dernières années et Arinthod doit s'adapter à ces évolutions. La dernière de ces évolutions n'étant pas la moindre. En effet le code de l'urbanisme a été réécrit et depuis le 1^{er} janvier 2016 les documents d'urbanisme doivent s'inscrire dans une démarche d'urbanisme de projet et non plus d'urbanisme réglementaire. Cela signifie que désormais les règlements des PLU s'attacheront à définir des objectifs qualitatifs à atteindre en termes de qualité urbaine et architecturale et non plus simplement des règles métriques quantitatives.

Au-delà de ces aspects techniques des réflexions de fond doivent être engagées pour

- Assurer le renouvellement démographique et renouer avec la croissance afin de maintenir notre niveau d'équipements et la qualité de vie qu'ils assurent à nos habitants ;
- Mettre en œuvre un équilibre entre habitation / emplois / services : faciliter la création d'emplois pour attirer de la population et ainsi maintenir les services.

Il faut affirmer la position d'Arinthod comme pôle d'emplois et la renforcer.

- Contenir le développement du parc de logements vacants et reconquérir le cœur de village où cette vacance s'est développée ;
- Poursuivre la valorisation des espaces publics et trouver un juste milieu entre la nécessité de préserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable que nous possédons et la nécessité de faire évoluer ce même bâti pour le rendre attractif et revitaliser le centre-bourg ;

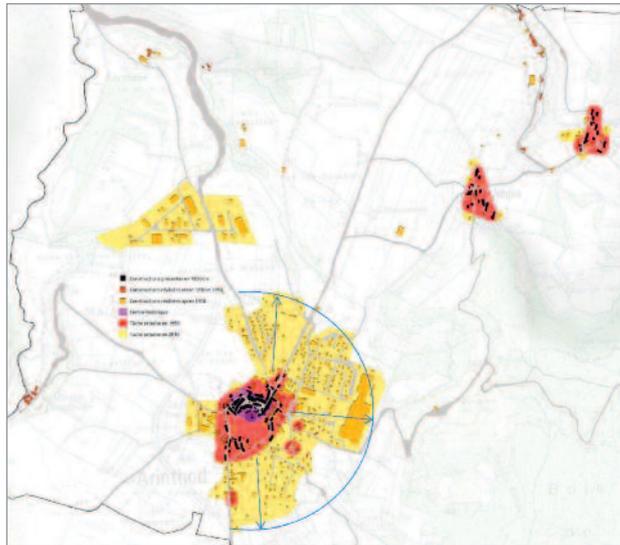
- Préserver le tissu commercial et le dynamisme du village ;
- Préserver les hameaux de toute urbanisation nouvelle afin de conserver leur « authenticité » et leurs spécificités, mais aussi de préserver les terres agricoles qui les ceignent.

Ces quelques objectifs constitueront le socle de base de notre réflexion que la concertation avec la population, la réflexion avec nos partenaires publics et privés et les études à conduire devront enrichir, compléter et amender, si besoin est.

Ainsi, pêle-mêle, nous devons aussi réfléchir aux liaisons inter-quartiers, aux déplacements, notamment des piétons et des modes doux, à la résorption des friches, à la protection des milieux naturels, à une meilleure gestion des eaux pluviales, etc...

Selon quelles étapes et quand ?

La première étape vient d'être franchie avec la présentation par le bureau d'études Jura Habitat du diagnostic de territoire. L'étape suivante va consister à travailler sur le PADD. Il va s'agir de fixer les orientations de développement et d'aménagement du village pour les années à venir. Ce travail va durer jusqu'à la fin de l'année à raison d'une réunion de travail tous les 15 jours. Du mois de janvier au mois de mai les réunions de travail permettront de définir le zonage, le règlement et les OAP.



Le dossier finalisé sera ensuite examiné par les personnes publiques associées (DDT, DREAL, chambre d'agriculture, CCI, Région, Département...) qui disposeront d'une durée de 3 mois pour donner leur avis. Le dossier sera alors soumis à enquête publique. Durant cette enquête tout un chacun pourra

faire part de ses observations auprès du commissaire enquêteur qui donnera un avis sur ces requêtes.

A l'issue de ces phases de consultation le PLU sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises puis il sera approuvé par le conseil municipal. Cette approbation devrait intervenir en toute fin d'année 2017.

Votre avis nous intéresse

Il est important que vous soyez régulièrement informés et puissiez exprimer votre avis général sur des projets qui vont engager l'avenir de notre commune.

Un dossier de concertation comprenant les documents produits par le bureau d'études, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les avis de la population sera mis à votre disposition en mairie.

Une réunion publique sera organisée pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que le projet de PLU.

Vous pouvez nous faire part de vos observations par courrier adressé en mairie.

Projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

En parallèle de l'étude du Plan Local d'Urbanisme, la Direction Départementale des Territoires a proposé une action innovante et expérimentale qui consiste à être appuyé par deux écoles nationales (Ecole supérieure du Patri-

moine de Versailles et l'école supérieure de l'architecture de Nancy) qui apporteront un regard différent et novateur sur le développement de l'urbanisme dans nos communes rurales. La phase opérationnelle de l'étude a com-

mencé la semaine 40 du 3 au 7 octobre avec une visite avec les élus et le comité de pilotage mardi 4 octobre matin et un premier atelier de restitution très prometteur le vendredi 7 octobre matin.

Projet de territoire

La communauté de communes Petite Montagne élabore actuellement un projet de territoire qui dotera l'intercommunalité et ses 39 communes d'un projet d'aménagement et de développement

pour les années à venir.

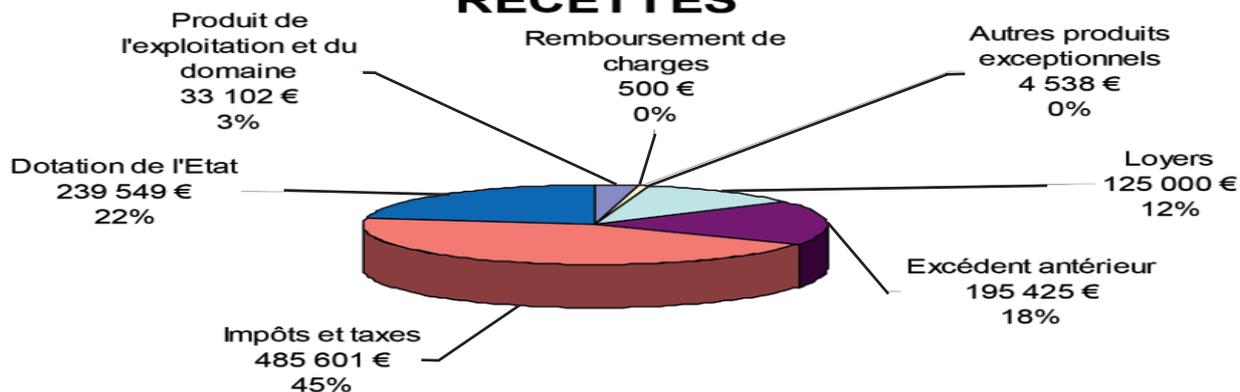
Parce que ce projet est d'abord construit pour votre territoire, il sera construit avec vous.

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres, un questionnaire qui doit permettre de recueillir votre regard sur le territoire de la Petite Montagne et les attentes portées par les habitants.

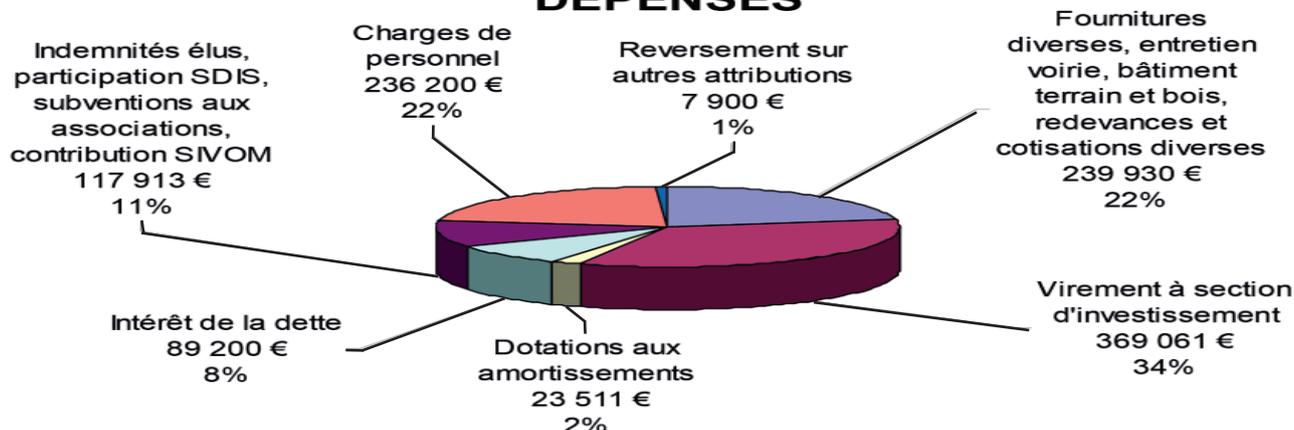
BUDGET COMMUNAL 2016

Fonctionnement : 1 083 715 €

RECETTES

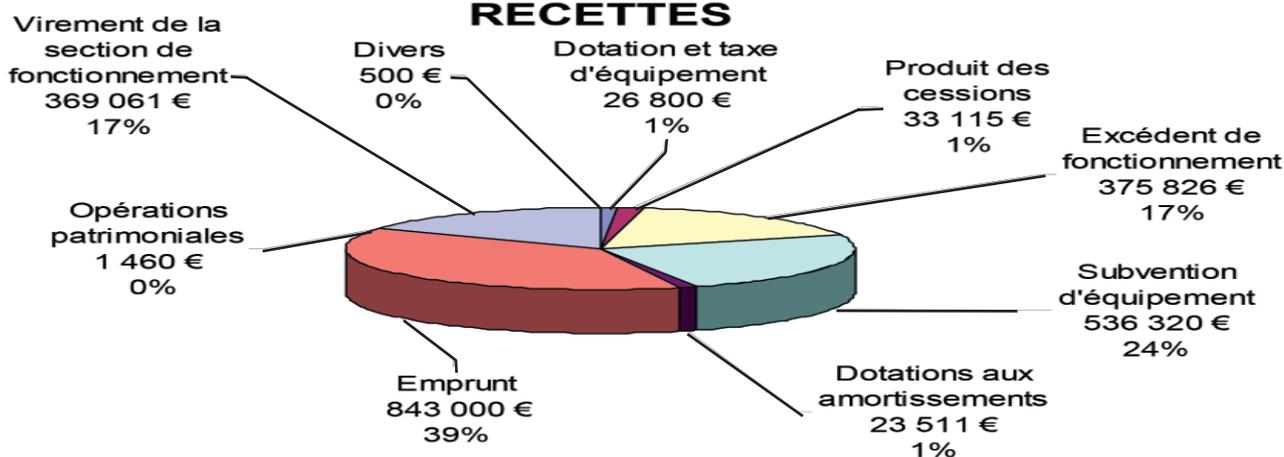


DEPENSES

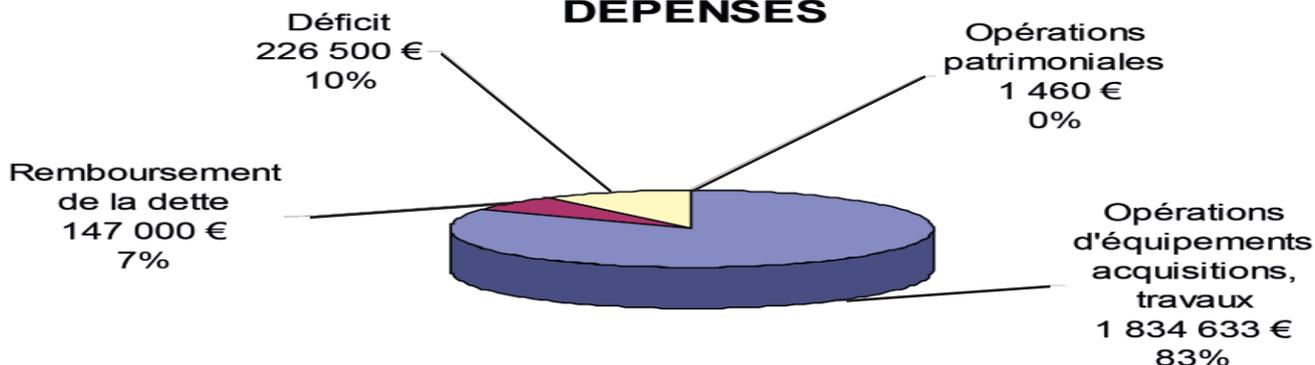


Investissement : 2 209 593 €

RECETTES



DEPENSES



REALISATIONS 2015

En 2015, les investissements suivants ont pu être réalisés grâce à l'autofinancement dégagé sur les recettes de fonctionnement 2015 et l'excédent de 2014. Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé.

PROGRAMMES	MONTANT TTC	MONTANT HT	SUBVENTIONS
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (frais d'études MODD & SIDEC)	8 447 €	7 039,17 €	
BOULODROME (travaux de zinguerie)	6 900 €	5 750 €	
ACQUISITION DE TERRAINS - Rachat de la parcelle à la SCI MCLF en zone artisanale, terrains en Brenay à BONJOUR Nathalie, POIRIER Jean-Paul, JOURDAIN Jérôme-Pierre	7 533 €	6 277,50 €	
BATIMENT 13 PLACE DE LA FONTAINE Réhabilitation logement 1 ^{er} étage	25 200 €	21 000 €	
PROGRAMME FORESTIER	10 713 €	8 927,50 €	Conseil départemental 4235 €
ECLAIRAGE PUBLIC DES RUES 5 ^{ème} tranche rénovation vétusté sécurité, rue du Faubourg, rue Croix de Pierre	23 445 €	19 537,50 €	
TERRAIN DE FOOTBALL Sécurisation entourage du stade	7 158 €	5 965 €	Fédération Française de Football 2 600 €
MATERIELS DIVERS Acquisition camion, tondeuse autoportée, taille haie, aspirateur, réfrigérateur, vitrine cimetière, barrières protection, corbeilles, signalisations, ordinateur, projecteur, et divers petits matériels	132 708 €	110 590 €	Amis de l'Orgue 1 000,00 €
MUR DE SOUTÈNEMENT PARKING MAIRIE	4 047 €	3 372,50 €	
FONDS DE CONCOURS A COMMUNAUTE DE COMMUNES Travaux de voirie divers, Parking, réseau eaux pluviales, éclairage public école primaire	23 510 €	19 591,67 €	
VOIRIE COMMUNALE Pose de bordures rue du Loyriat	5 000 €	4 166,67 €	
RESEAUX DIVERS	26 083 €	21 735,83 €	
TOTAL	280 744 €	233 953,34 €	7 835 €

PREVISIONS 2016

Les prévisions de recettes de fonctionnement 2016 et l'excédent de l'exercice 2015 permettent de dégager de l'autofinancement qui servira à financer les restes à réaliser en dépense sur l'exercice 2015 d'un montant de 149 326 € ainsi qu'une partie des projets énumérés ci-dessous. Un emprunt sera réalisé pour le financement de la réhabilitation du bâtiment 8 rue des écoles pour l'aménagement de la mairie et salles associatives, ainsi que pour d'autres opérations.

PROGRAMMES	MONTANT TTC	MONTANT HT	SUBVENTIONS
TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	4 000 €	3 333,33 €	
ACQUISITION DE TERRAINS	6 200 €	5 166,67 €	
SALLE DE CONVIVIALITE COUR DE LA MAIRIE	127 000 €	105 833,33 €	
APPORT SUR LOGEMENTS SENIORS	60 000 €	50 000 €	
REHABILITATION BATIMENT 8 RUE DES ECOLES POUR AMENAGEMENT MAIRIE ET SALLES ASSOCIATIVES	1 125 300 €	937 750 €	Etat 452 425 €
PROGRAMME FORESTIER	12 300 €	10 250 €	
ETUDE DE REHABILITATION CHEMIN DU PATRIMOINE	18 000 €	15 000 €	
ECLAIRAGE DES RUES	26 920 €	22 433,33 €	
TERRAIN DE FOOT	4 400 €	3 666,67 €	
ACQUISITION MATERIELS DIVERS Ordinateur, taille haie, tronçonneuse, signalisations, etc	13 750 €	11 458,33 €	
CONTRAT NATURA 2000 AU MARAIS DE BREPAY ET VOGNA	151 100 €	125 916,67 €	État/Europe 126 200 €
FRAIS D'ETUDES REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME	38 367 €	31 972,50 €	Etat 7580 €
TRAVAUX DE RESEAUX DIVERS CHEMIN DU BOURBOUILLON	61 070 €	50 891,67 €	
TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUX	10 000 €	8 333,33 €	
FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR TRAVAUX DE VOIRIE ET TOURISME	24 500 €	20 416,67 €	
TRAVAUX BÂTIMENTS 13 ET 2 PLACE DE LA FONTAINE	2 400 €	2 000 €	
TOTAL	1 685 307 €	1 404 422,50 €	586 205 €

Actualités

Rue de la Chapelle

Les bâtiments rue de la Chapelle, fraîchement vidés de leurs occupants accueillent à présent deux associations dont une nouvelle, principalement dédiées à la culture et l'art.



Les Outils d'Autrefois ont ainsi quitté leur local devenu exigüe du bâtiment de la mairie pour s'installer dans l'ancien centre de loisirs du haut. Les outils d'antan sont maintenant exposés dans un espace plus fonctionnel.

L'exposition est à découvrir tous les mardis matins (jour de marché), sur rendez-vous (contact Michel SUDAN 03 84 48 01 17) et lors des manifestations locales d'avril à octobre.

Le bâtiment du bas a été mis à disposition d'une nouvelle association, les Artisans de la Petite Montagne, créée par Charlotte Pierron, Annie Bonardot et Leslie Quain. Ses trois artistes proposent en plus d'une exposition de leurs créations, des ateliers et des stages ouverts à tous en poterie, ébénisterie et céramique.



Cours enfants

Les mercredis après midis pendant les périodes scolaires (*pas de cours pendant les vacances scolaires*)

- **Poterie** de 14H00 à 15H30 Leslie QUAIN (leslie céramique) (09 84 27 06 35)
- **Bijoux papiers recyclés** de 16H00 à 17H30 Annie BONARDOT (03 84 35 73 37)

Cours adultes

Les samedis pendant les périodes scolaires (*pas de cours pendant les vacances scolaires*)

- Poterie de 9H30 à 12H00 Leslie QUAIN (leslie céramique)



Tous les samedis

- **Bois et arts plastique** de 14H00 à 16H30 Charlotte PIERRON (eben création) (06 24 71 27 06)

Un samedi sur deux



Les nouvelles installations



Depuis le 8 février 2016, Delphine MORATO vous accueille 13, place de la fontaine.

Presse, Jeux, Loto, Librairie, Papeterie, Carterie, Artisanat, Cadeaux, Bimbeloterie, Petite mercerie, Laine, Fleurs, Alimentation, Produits régionaux Multi-services aux professionnels et aux particuliers, Dépôt Cordonnerie : Réparation ; Remplacement piles pour montres ; Développement photos : argentique et numérique ; Bureautique : Photocopies A4-A3 couleur ; plastification ; numérisation, impression de documents, reliure ; etc. Imprimerie P.A.O. : Cartes de visites, plaquettes, flyers, affiches, menus, papier à entête, etc.

Informatique : Accès internet, Réseau, Création de site, formation, assistance, dépannage, réparation PC-Apple,...

TV - TNT - Vidéo-surveillance : installation, dépannage et réparation. Téléphones mobiles : dépannage et réparation, ...

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h 30 à 20 h
Mardi de 7 h à 12 h 30 et Dimanche 7 h 30 à 13 h.



Découvrez une grande variété de chocolats 100% pur beurre de cacao d'origine et grands crus fabriqués artisanalement à Arinthod !

La Maison La Goulue vous accueille dans son local situé dans la zone artisanale en Chacour et vous propose chocolats (les grands classiques, les ganaches, les grands crus, les enrobés et les créations pour

Pâques et Noël), pâtes de fruits et caramels (orange, gingembre, café, caramel fleur de sel, violette, poire sésame, vanille fraise... ou à tartiner).



La boutique est ouverte le jeudi du 14h à 18h30 et les vendredis et samedis de 9h à 18h30.

La Montagnette est une Microbrasserie artisanale implantée à Arinthod dans le jura, plus exactement dans le secteur de la petite montagne.

Les bières de La Montagnette sont principalement brassées avec des ingrédients issus de l'agriculture biologique Française.

On retrouve plusieurs saveurs blonde, ambrée et blanche et sont à déguster ou à vendre dans différents

points de vente d'Arinthod : La Caborne, Ephishop, Aux berges de la Valouse, Karadeniz et U Express.

La Montagnette

Contact ; **Yassine AMROUNI - 06 59 98 22 62**
lamontagnette.jura@gmail.com
site web : <http://lamontagnette.jimdo.com>



C'est au cœur de 140 hectares, totalement adaptés aux entraînements des chevaux d'endurance que l'écurie de la Pierre Enon a vu le jour en 2015 en bas du hameau de Négli.

Le domaine et la structure neuve permettent à ses propriétaires de proposer :

Entraînement / valorisation de chevaux d'endurance
Elevage de poulains Pur sang arabe
Pension / retraite
Elevage de vaches Aubrac

Contact : Franck LAOUSSE
06 08 70 64 75
Site web : ecurie-de-la-pierre-enon.com

Ostéopathe

Depuis cet été, Jeewan ROFFAT, ostéopathe diplômé de l'Institut Supérieur d'Ostéopathie de Lyon, consulte sur rendez-vous dans les anciens locaux de la communauté de communes au rez-de chaussée de la mairie.

Contact : 07 68 28 71 15 - jeewanroffatosteo.do@gmail.com

Cabinet dentaire

L'année 2016 a également vu du changement au sein du cabinet dentaire 3, place de l'Eglise, le docteur Anne Villesseche a, en effet, cédé sa clientèle au Docteur Pascale Avenard-Glorieux.

Contact : 03 84 48 07 97

Collège

Collège Xavier Bichat



L'année scolaire 2015/2016 a été riche en apprentissages et réalisations au collège Xavier Bichat. Depuis longtemps, le collège est mobilisé pour le développement durable. C'est dans cette continuité que les élèves ont travaillé au projet d'établissement portant sur ce sujet et dont les objectifs sont la limitation des consommations d'énergie à l'échelle locale et une production durable de chaque territoire de l'énergie qu'il consomme.

En parallèle de leurs apprentissages en français avec l'argumentation, en géographie avec les chiffres, en informatique avec un tract destiné aux élus locaux, en mathématiques avec des statistiques, en physique avec les énergies renouvelables et même en musique avec une chanson, les élèves ont réalisés des audits 3D du site de SMOBY TOYS et de producteurs locaux fournisseurs du collège.

Une proposition de contractualisation à s'engager dans la réalisation en 2016 d'une action en faveur du développement durable a été faite à chaque commune de la communauté de communes ainsi qu'une enquête réalisée sur les consommations énergétiques des communes qui a été présentée le 11/02/2016 aux élus.

Le 3/11/2015, les quatrièmes, représentant l'académie de Besançon, ont eu le privilège de participer à la COP21 et à l'élaboration du « Livre blanc » des solutions pour ma planète, qui a été remis au Président de la République et aux ministres des délégations étrangères.



Tous ces travaux trouveront leur continuité en 2016/2017, l'objectif étant un collège autonome au niveau énergétique en 2050. Depuis juin 2015, le collège a été le seul de l'académie à être labellisé « E3D Expert » (Expert environnement durable).

Cultiver la citoyenneté, c'est aussi la création des cadets de la sécurité civile en 2016 au collège. A noter également des résultats remarquables pour l'association sportive en 2015/2016 et un club d'échecs très attendu cette année puisque qualifié pour les championnats de France UNSS à Nice en juin dernier.



Ambroisie

Information de la FREDON (Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles)



L'ambroisie est une plante sauvage problématique pour la santé : son pollen provoque de graves allergies !

La plante est originaire d'Amérique du nord. Elle a été introduite en 1865 dans la vallée de la Loire suite à l'importation de fourrage, ce n'est qu'avec les grands travaux d'aménagement du territoire d'après-guerre qu'elle va réellement se propager. Depuis une dizaine d'années, l'espèce progresse rapidement par le transport de terre souillée, des engins agricoles et BTP, et le ruissellement de l'eau. Les mélanges de graines donnés aux oiseaux (surtout les mélanges contenant du tournesol dont les cultures sont souvent envahies par l'ambroisie) sont un vecteur de dissémination récemment identifié.

L'ambroisie, à sa floraison mi-août, libère du pollen en grande quantité, **responsable de réactions allergiques** : rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma ou asthme. Il suffirait de peu de grains de pollen pour déclencher des allergies !

A ce jour, l'ambroisie est en pleine progression dans notre région. Consultez la carte interactive sur le site conservatoire-botanique-fc.org.

Un arrêté de lutte pris par la Préfecture du Jura en 2007 rend sa lutte obligatoire avant floraison par le propriétaire ou l'exploitant du terrain concerné.

L'élimination des plants d'ambroisie doit se faire avant la pollinisation, soit impérativement avant le 15 août de chaque année.

Dans chaque commune, le maire désigne un « référent Ambroisie », qui a pour mission de localiser la plante, de rencontrer les propriétaires concernés pour les inciter à prendre des mesures appropriées. La Communauté de Communes désigne également un « référent Ambroisie » qui est en relation avec la FREDON et vient en soutien au référent communal.

Il est important de signaler la présence de l'ambroisie au propriétaire du terrain et à la Mairie, qui en fera un retour à la FREDON.

La maîtrise de la prolifération de l'ambroisie est un objectif important en terme de santé publique, de biodiversité végétale et de rendement agricole.

Autre plante menaçante : la Renouée du Japon

Originaire d'Asie, la renouée du Japon a été introduite pour ses qualités esthétiques mais elle constitue aujourd'hui une menace pour la biodiversité !

On la reconnaît facilement avec ses longues tiges creuses vertes ponctuées de rouge, ses larges feuilles vertes et ses grappes de petites fleurs blanches en été.

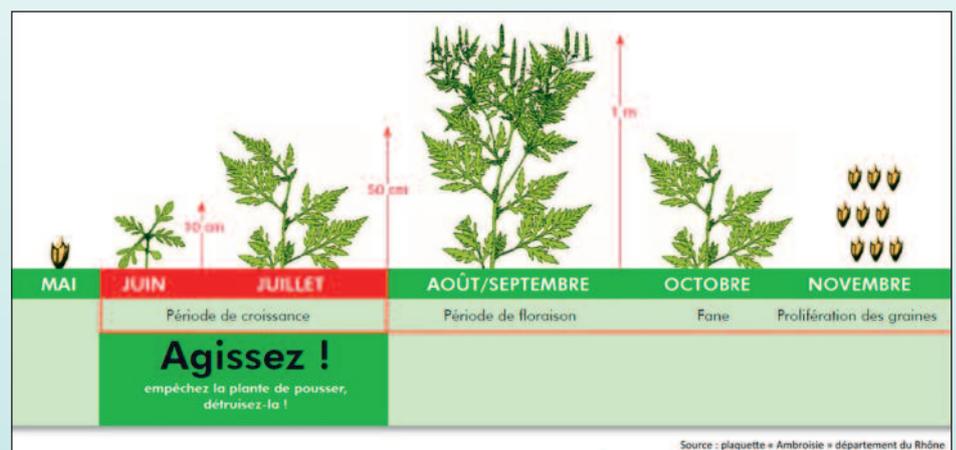
Elle a envahi malheureusement le sentier du patrimoine d'Arinthod !



La plante se reproduit par ses rhizomes. Ses racines sécrètent des substances toxiques faisant mourir les plantes avoisinantes et ses larges feuilles empêchent le développement d'autres plantes par manque de lumière. En bordure de cours d'eau, elle accélère l'érosion des berges.

Les seuls moyens de lutte sont : l'arrachage précoce des racines, la fauche répétée, le bâchage, la plantation d'autres espèces denses et vigoureuses.

Si vous reconnaissez la renouée du Japon dans votre jardin, n'attendez pas pour agir vite !



Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours

soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire ...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

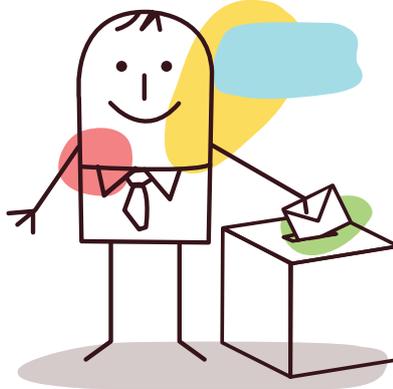
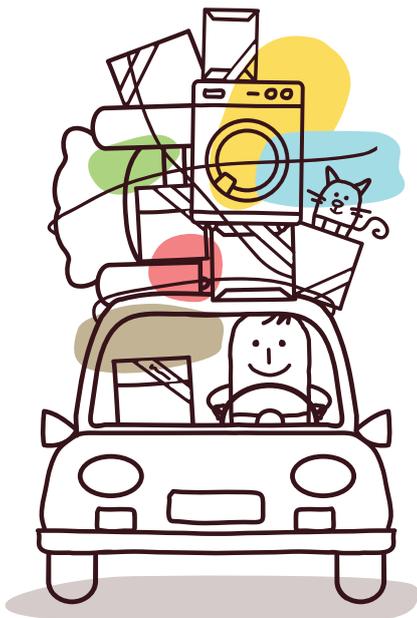
Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

Inscription listes electorales

Je déménage,
je me réinscris
pour
voter !



Après un déménagement, réinscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune avant le 31 décembre 2016 pour voter aux élections présidentielle et législatives de 2017. Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Voter
là où j'habite,
c'est plus
logique !

Facture assainissement

**SYNDICAT DES EAUX
COUR DE LA MAIRIE
39240 ARINTHOD**

A compter
du 1^{er} janvier 2017,
les factures EAU
et ASSAINISSEMENT
seront émises annuellement
par le Syndicat des Eaux.

Site Internet



Aides jura habitat

POURSUITE DU PROGRAMME « HABITER MIEUX » : DES SUBVENTIONS IMPORTANTES POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Depuis 2011, avec la mise en place du programme national Habiter Mieux, des aides exceptionnelles sont accordées aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources, pour réaliser des travaux d'économie d'énergie*.

A ce jour dans le Jura, plus de 1300 logements ont déjà bénéficié du programme, 14,5M€ de subventions ont été attribuées et plus de 25M€ de travaux ont été réalisés.

En 2016, grâce à d'importantes enveloppes de crédits disponibles pour l'ensemble du département et des conditions d'accès élargies : **plus d'un jurassien sur deux peut bénéficier de ces aides !**

C'est donc le moment d'en profiter puisque pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie performants, les subventions peuvent couvrir jusqu'à plus de la moitié du coût des travaux engagés.



Crédit photo : Christophe Caudroy - Anah

Exemple de financement dans le cadre d'Habiter Mieux

Un ménage avec 2 enfants, revenu moyen mensuel : 2 000€ réalise l'isolation des combles et change les menuiseries de son pavillon des années 60

Coût des travaux : 15 825€ TTC
Subventions (Anah + Etat + Conseil Départemental) : 8 000€

Ecoprêt : 7 000€ (mensualités de 73€ pendant 8 ans)

Economies sur le budget énergie : 40€ / mois

Gain énergétique : 40%

Un accompagnement de A à Z des propriétaires par JURA Habitat

JURA Habitat accompagne les propriétaires occupants de la définition de leur projet jusqu'à la fin des travaux :

- visite à domicile, évaluation thermique
- conseils techniques suivant le niveau de performance énergétique recherché (gain thermique d'au moins 25% exigé)
- définition du programme de travaux (*isolation combles/sols/murs, changement de menuiseries, équipements pour chauffage et eau chaude, pose de ventilation, installation d'une régulation, mise en œuvre d'énergies renouvelables, ...*)
- suivi de l'opération en relation avec les entreprises

JURA Habitat assure le montage administratif des demandes d'aides pour financer les travaux :

- recherche et estimation des financements (*programme HABITER MIEUX, aides complémentaires des collectivités (Région, Conseil Départemental, ...), crédits d'impôt, éco-prêt à taux zéro, ...*)
- constitution des dossiers administratifs, préfinancement des aides et suivi jusqu'au paiement des subventions



03 84 86 19 10
contact@jurahabitat.fr
www.jurahabitat.fr

Bon à savoir

JURA Habitat accompagne également les propriétaires occupants à bénéficier de subventions pour réaliser des **travaux d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap** (*adaptation de salles de bain, pose de volets électriques, sièges monte-escaliers, réduction de seuils, ...*).

Recrutement JSP

RE JOINS-NOUS !

#VALEURS
#FORMATION
#SPORT
#COHESION

**SECTION JSP
ARINTHOD**

Caporal Arnaud BOISSON
06 32 61 73 74
arnaudboisson@orange.fr

Caporal Mathilde CHARLET
06 73 10 88 79
mcharlet@sdis39.fr

Jeunes Sapeurs-Pompiers du Jura
DEVIENS JEUNE SAPEUR-POMPIER DES 12 ANS !

JSP du Jura

Changement SICTOM

Embballages : tous dans le même bac !

A compter du 3 octobre 2016 dans tout le Jura, vous pourrez déposer tous vos emballages dans votre bac bleu. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont désormais « triables » pour être recyclés et/ou valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et sacs en plastique pouvaient être déposés dans le bac bleu aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Le SYDOM du Jura va donc moderniser son centre de tri, pour vous permettre de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Notre département fait partie, avec la Haute-Saône et la région de Besançon, des premiers à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Vos proches qui habitent dans des départements voisins ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans le Jura remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). **Pour vous aider :**

- 1/ C'est un emballage ?
Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A recycler :

Dans le bac bleu :
emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !
Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre :
emballages en verre.
Quelques exemples : bouteilles, pots, bocaux...

Désormais, plus de doute : dans le Jura, tous les emballages se trient !

Modes de garde

Les coccinelles

**VOUS CHERCHEZ UN MODE DE GARDE
POUR VOS ENFANTS
N'HESITEZ PLUS,
LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES
D'ARINTHOD (MAM)
« LES COCCINELLES »
15 RUE DES TILLEULS
VOUS PROPOSE SES SERVICES.
CONTACTEZ NOUS AU : 03 84 47 70 31**

Listes des assistantes maternelles

Mme HAROUCHE Patricia
13, rue de la Croix de Pierre
03 84 48 51 46

Mme MOREY Maryse
7, rue des Vignes
03 84 47 73 64

Mme VERDIER Sylviane
7, rue de la Croix de pierre
03 84 48 03 92

Mme BESSON Marie-Claude
2, rue du Paradis - VOGNA
03 84 48 09 91

Infos Pratiques

Etat Civil

NAISSANCES

Le 11 novembre 2015 : Lilya ROMANO

Le 12 janvier 2016 : Ertugrul ONCU

Le 27 janvier 2016 : Lily SEGUIN

Le 28 février 2016 : Roxane CARNET

Le 13 juin 2016 : Anouchka COZZANI

Le 30 juillet 2016 : Adam REKIK

MARIAGES

Le 26 septembre 2015: Priscilla SCHIMMEL et Thomas GIROD

Le 24 octobre 2015 : Hermine NDOUM et Thierry MARGUILLER

Le 19 décembre 2015 : Ismahan GORMEZ et Ilhan AYDIN

Le 25 juin 2016 : Sylvaine PERNIN et Gérard MICHAUD

DÉCÈS

Le 16 septembre 2015 : Germaine GANDILLET née DARIT (96 ans)

Le 24 septembre 2015 : Christiane FEMERY née TANCHON (68 ans)

Le 12 octobre 2015 : Joséphine COINDRE née BOUTON (97 ans)

Le 31 octobre 2015 : Karim SOLTANI (39 ans)

Le 13 novembre 2015 : André MARGUILLER (84 ans)

Le 29 novembre 2015 : Henri SOTTIL (87 ans)

Le 4 décembre 2015 : Jean-Claude CHAPELON (56 ans)

Le 5 décembre 2015 : Hélène BALIVET née GRAESSLIN (102 ans)

Le 8 décembre 2015 : Jacqueline BOUCHARD née RIBOT (96 ans)

Le 16 janvier 2016 : Emile TROUPEL (84 ans)

Le 28 janvier 2016: Lucie GUY née MATHON (95 ans)

Le 25 janvier 2016 : Jean-Paul DUPONT (67 ans)

Le 30 janvier 2016 : Eugène GALLAND (82 ans)

Le 9 février 2016 : Jean COLOMB (83 ans)

Le 11 février 2016 : Lucienne HUMBERT née DEPRez (94 ans)

Le 10 mai 2016 : Anne PAQUES née THOVERT (79 ans)

Le 8 mai 2016 : Anne-Marie VUITTON née GRAND (92 ans)

Le 29 juin 2016 : René BOUQUEROD (96 ans)

Le 2 juillet 2016 : Simone MILLET née DURAFFOURG (91 ans)

Le 5 juillet 2016 : Hervé LAFAY (54 ans)

Le 8 juillet 2016 : Gilbert SERRET (90 ans)

Le 16 juillet 2016 : Jacqueline BESARD née GAULUPEAU (80 ans)

Le 27 juillet 2016 : Renée MONNIER née GRANDMOTTET (90 ans)

Le 4 août 2016 : Germaine LEVERT née BEY (89 ans)

Le 13 août 2016 : Marie RAVIER née BOYARD (94 ans)

Le 14 août 2016 : Christiane GROSSIORD née GROSPELLIER (81 ans)

Le 14 août 2016 : Odette PIETON née JANET (86 ans)

Le 28 août 2016 : Claire TRIBOULET née PHILIPPE (85 ans)

Le 4 septembre 2016 : René GOIFFON (94 ans)

Le 6 septembre 2016 : Marie DUPRE née ECUYER (85 ans)

Associations diverses d'Arinthod (39240)

Foyer Rural

Président : Martial REGIS
03 84 48 01 64

Associations Sportives

Judo club Arinthod St-Julien

Président : Jean-François VIVIER
03 84 85 47 53

Club Spéléo

Président : Pierre DOUBEY
03 84 48 07 31

Gymnastique Adultes

Présidente : Monique LAFONT
03 84 48 04 24

Section Cycliste

Président : J-Christophe PEYFORT
03 84 47 57 47

Section Badminton

Présidente : Carole FIGUET
06 71 10 97 41

Association les Randonneurs de la Petite Montagne

Président : Martial REGIS
03 84 48 01 64

Section escalade

Présidente : Frédérique ROUSSELOT
06 89 93 46 99

Association Services-Forme

Président : Lilian BOTTEX
06 83 72 14 04

Société de Football

Président : Nicolas CALLAND
06 30 09 36 85

Société de Boules

Président : Fabrice BRIDE
06 82 84 52 63

Yoga - Le Bol d'Air Club

Responsable : Christophe THIEME
04 74 50 73 41

GENERGYM+

Président : Jérôme VUILLEMIN
03 84 48 06 06

Chasse

Président : Jean-Michel GROS
06 32 64 78 12

Pêche : APPMA

Président : Eric GOIFFON
03 84 42 85 42

Section Volley

Président : Dimitri BRUN
06 88 49 34 30

Associations Culturelles

Section cinéma

Président : Eric JACQUEMIN
03 84 48 08 93

Association des Travailleurs Turcs

Président : Ziya GORMEZ
03 84 48 59 38

Chorale "l'Aveinna"

Président : Henri LUQUET
03 84 35 73 44
Chef de chœur : M-Christine CHARBONNIER
03 84 48 00 44

Association des Croqueurs de Pommes

Président : Jacques CALLAND
03 84 48 05 97

La Maison des Lutins

Présidente : Elodie SALVI
06 64 14 09 34

Association Jeanne d'Arc

Président par intérim : Alain BRUGERE
03 84 48 08 48

Les Amis de l'Orgue

Présidente : M^{me} GRANDCLEMENT DUCREUX
03 84 48 50 20

Les outils d'autrefois

Président : Michel SUDAN
03 84 48 01 17

Section échecs

Président : Christopher OLSZEWSKI
06 46 38 51 14

Les ateliers de la Petite Montagne

Présidente : Charlotte PIERRON
06 24 71 27 06

Santé / Social

Sapeurs-pompiers

Chef de centre : Christophe BRUNET
06 47 59 86 16

Donneurs de Sang

Président : Daniel BESSON
03 84 48 09 91

Association Entraide

Présidente : M-France DEJONGHE
03 84 35 79 50

Croix Rouge

Responsable : René CHEVASSUS
03 84 35 71 36

ADMR

Présidente : M^{me} Carboneau
03 84 48 59 74

FNATH

Président : Pascal HARLAUT
03 84 48 41 18

Sourire d'automne

Président : Gilbert BEDIOT
03 84 48 05 81

Le Fil de la Petite Montagne

Présidente : Monique PERROD
06 31 38 41 35

La Joie de Vivre

Vice-présidente : Marie-Christine PERREY
03 84 35 18 18

Secours catholique

Présidente : Olga GUILLEMIN
06 38 50 99 72

Souvenir

Anciens Combattants

Président : André PIQUET
04 74 75 81 71

Anciens d'Afrique du Nord

Président : Philippe JANOD
03 84 48 00 18

Souvenir Français

Président : Philippe DEPRESZ
03 84 35 70 77

Infos Pratiques

SANTÉ / SOCIAL

Cabinet Médical

Docteurs EL HANI et BERGIER 03 84 48 00 14
Médecin de garde 3966

La nuit de 20h à 8h

Le week-end du samedi 12h au lundi 8h

Les jours fériés de 8h à 8h le lendemain

Cabinet des infirmières

Laurence VUILLET, Marie-Noëlle LEDIG
03 84 48 01 03

Cabinet dentaire

Docteur AVENARD-GLORIEUX 03 84 48 07 97
Dentiste de garde 3966

Tous les dimanches et jours fériés : 10h-12h

Pharmacie Coulon 03 84 48 01 21

Ambulance de la Petite Montagne

03 84 48 07 80

Centre Hospitalier Intercommunal

03 84 35 18 18
03 84 48 59 74

ADMR 03 84 48 59 88

Taxi "La Pierre Enon"

URGENCE

Pompiers

18

Gendarmerie

17

SAMU

15

SERVICE PUBLIC

Mairie

03 84 48 00 67
mairie.arinthod@wanadoo.fr
www.mairiearinthod.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h-18h

Mercredi : 8h30-12h - Samedi : 9h-12h

Communauté de Communes de la Petite Montagne

03 84 48 04 78
ccpmontagne@orange.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h

Syndicat à la carte 03 84 48 07 15

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h30

La Poste

03 84 48 00 29

Lundi 14h-16h30

Du mardi au vendredi 9h30-12h / 14h00-16h30

Samedi 9h30-12h

Médiathèque 03 84 48 82 61

Mardi : 9h30-12h30 / 15h-18h

Mercredi : 9h30-12h30 / 14h-18h

Vendredi : 9h30-12h30 / 14h-18h

Samedi : 9h30-13h30

Étude notariale de Maître Meynial Desmare

03 84 48 00 06

Trésor Public 03 84 48 00 91

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30

Déchetterie 03 84 48 50 33

Lundi, mercredi, vendredi : 14h-17h - Samedi : 9h-12h

Ramassage ordures ménagères :

Bacs bleus : le vendredi des semaines paires, à partir de 5h

Bacs gris : tous les mercredis à partir de 5h

École Maternelle

03 84 48 07 72

École Primaire

03 84 48 07 71

Collège Bichat

03 84 48 00 41

Centre de Loisirs

03 84 48 05 55

(Période scolaire et vacances)

Horaires vacances scolaires :

Du lundi au jeudi : 7h-18h30 - Vendredi : 7h-18h

Paroisse Notre-Dame de la Petite Montagne

Père Armand ATHIAS 03 84 48 00 61